

GASORE Josias
R.C. A.0530/KGL.
Compte: N° 8068/17-B.C.R.
B.P. 1218
K I G A L I .-

Pour accord
Le Ministre de la Justice

31 OCT. 1988

MARCHE N° 257/Bud.07.09/MP.44 du 23 Janvier 1988.-

F A C T U R E N° 21/88.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, doit à Monsieur GASORE Josias, la somme de : TROIS MILLIONS CENT TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT DEUX FRANCS RWANDAIS (3.134.502 FRW.) pour fourniture de 74.631 Kgs de HARICOTS à la PRISON CENTRALE DE KIGALI, suivant bordereaux d'expéditions en annexe :

PRISON KIGALI : 74.631 KGS x 42 FRW. = 3.134.502 FRW.

CAUTION DE 5 % = - 156.725 FRW.

NET A PAYER = 2.977.777 FRW.

Handwritten signature and date: 21/10/88

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
TROIS MILLIONS CENT TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT DEUX FRANCS RWANDAIS.-

Handwritten date: 08.2010 du 21-11-88

Kigali, le 14.10.1988

G A S O R E Josias.-

Pour réception conforme
Kigali, le 17/10/88

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 21 OCT. 1988

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 18.05.04.02.17
Inscrit sous poste 229 du 21/10/88
Kigali, le 14-10-88
Le gestionnaire des crédits

GASORE Josias
R.C. A.0530/KGL.
Compte: N° 8068/17-B.C.R.
B.P. 1318
KIGALI .-

Pour accord
Le Ministre de la Justice



MARCHE N° 257/Bud.07.09/MP.44 du 23 Janvier 1988.-

F A C T U R E N° 21/88.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, doit à Monsieur GASORE Josias, la somme de : TROIS MILLIONS CENT TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT DEUX FRANCS RWANDAIS (3.134.502 FRW.) pour fourniture de 74.631 Kgs de HARICOTS à la PRISON CENTRALE DE KIGALI, suivant bordereaux d'expéditions en annexe :

PRISON KIGALI : 74.631 KGS x 42 FRW. = 3.134.502 FRW.

CAUTION DE 5% = - 156.725 FRW.

NET A PAYER = 2.977.777 FRW.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :

TROIS MILLIONS CENT TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT DEUX FRANCS RWANDAIS.-

Kigali, le 14.10.1988

GASORE Josias.-

Pour réception conforme

Kigali, le 17/10/88



VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 21 OCT. 1988

Kigali, le


Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 18.10.04.06.17

Inscrit sous poste 229 du 14.10.88

Kigali, le 14.10.88

Le gestionnaire des crédits



GASORE Josias
R.C. A.0500/EGL.
Comptes N° 8068/17-B.C.R.
B.P. 1218
KIGALI .-

Pour accord
Le Ministre de la Justice

MARCHE N° 207/Bud.07.09/MP.44 du 23 Janvier 1988.-

F A C T U R E N° 21/88.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, doit à Monsieur GASORE Josias, la somme de : TROIS MILLIONS CENT TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT DEUX FRANCS RWANDAIS (3.134.502 FRW.) pour fourniture de 74.631 Kgs de HABIGOTS à la PRISON CENTRALE DE KIGALI, suivant bordereaux d'expéditions en annexe :

PRISON KIGALI : 74.631 KGS x 42 FRW. = 3.134.502 FRW.

CAUTION DE 5% = - 156.725 FRW.

NET A PAYER = 2.977.777 FRW.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
TROIS MILLIONS CENT TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT DEUX FRANCS RWANDAIS.-

Kigali, le 14.10.1988

GASORE Josias.-

Reception conforme

Kigali, le 12/10/88

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 21 OCT. 1988

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du AP.205.04.02.17

Inscrit sous poste 029 du 10-10-88
Kigali, le 10/10/88
Le gestionnaire des crédits

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 56188

KICALL le 14 octobre 1988

Expéditeur : CASORÉ JAVIN

Destinataire : MINIJUST (Prison de KICALL)

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		84 sacs de Haricots Six mille cent et deux kilos	6102 Kg
		Témoin Ady ple Nourje Nourje Nourje Nourje Nourje	

Enlevé par

Camion : AB87AD

Chauffeur : CASORÉ JAVIN



Signature of recipient: *[Handwritten signature]*
 KICALL
 PARQUET ENCELESTÉ
 AC 31

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 55/88

RICA LI... le 13 octobre 19 33...

Expéditeur : *CASORI Paris*

Destinataire : *Minijunk / Bureau de RICA LI*

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		73 sacs de Haricots Cinq mille sept cent soixante sept Kilos	5767 Kg
		<i>Tenniss - Ady pole nainji Mathias</i>	
		<i>Uwindauro Anulet</i>	
		<i>N. Nambimana Loti</i>	

Enlevé par

les marchandises

en bon état.

Camion : *AB8710*

Chauffeur : *Casori Paris*
[Signature]



A.C.B.I.

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 54/88

RICAAL le 13/ Octobre 88

Expéditeur : CASOARI JARDIN
 Destinataire : M. Mijust (Prison de RICAAL)

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		130 sacs de Haricots Trois mille cinq cent neuf kilos	13.509 kg
		Témoins : Adj. ple. Bourje Chargement par N. Mahimana Edith	

Enlevé par

Camion : AB 8710
 AB 8710

Chauffeur : CASOARI JARDIN
 Convoyeur



RECEVU PAR RICAAL
 M. Mijust
 AB 62

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N^o 53/88

Expéditeur : *Basolé* le *Kigali* le *6/10/1988*
 Destinataire : *Ministère (Prison de Kigali)*

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		<i>107 sacs de Haricots</i>	<i>10752 kg</i>
		<i>Dix mille sept cent cinquante deux</i>	
		<i>Kilos</i>	
		<i>Toussaint Ad. fils de Marie Mathias</i>	<i>Im</i>
		<i>Guindama Guaret</i>	<i>Guaret</i>
		<i>N. Guabimana Edith</i>	<i>Guaret</i>

Enlevé par

Reçu les marchandises

en bon état.

Camion *400 kg*

Le Destinataire,

Chauffeur : *Basolé*

[Signature]

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 52/88

Riwa le 5/10/19 88

Expéditeur : Casoro Josias

Destinataire : Ministère (Prison de Riwa)

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
---------	-----------------	--------------	-------

		Mil sac de Haricots Cinq mille deux cent quarante neuf kilos	12249kg
--	--	--	---------

Tsimon Ady ple Marie Mathias J...
 Umutama J...
 N. Mathiasua Edith J...

Enlevé par

Reçu des marchandises en bon état.

Camion : 610.8888

Le Destinataire,

Chauffeur : Casoro Josias

(Stamp: REPUBLIC OF RWANDA)
 [Signature]
 AAAN ENWORA Heedoo
 P.C. 01

[Signature]

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° *51/88*

Expéditeur : *R. KIZALI le 29/09 19 88*
Destinataire : *Minyant (Prison de KIZALI)*

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		<i>Restes de Haricots</i>	<i>18109 Kg</i>
		<i>Six mille cent neuf kilos</i>	

*Temoins Ady Ndiriko, Jean
Munyomura, Marcel, Edouard
N. Isakumura, Edith, Guus*

Enlevé par

Reçu et marchandises

en bon état.

Le Destinataire,

Camion : *6A.0066*
Chauffeur : *Munyadare*
Po. Gustave Gasus

Le Directeur KIZALI
AKARIMANA, Théodore
A.C.G.S.

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 52/88

RICA. le 29/09 19 88

Expéditeur : GAZORI Louis

Destinataire : Nijijindi (Puisin de RICA)

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		224 sacs de Haricots Neuf mille neuf cent vingt cinq Kilos	9935 kg
		Adippe Muriya Ntshira	
		Théodore Ndayanza Ndayabwirye	
		Ndayabwirye Esther	

Enlevé par Reçu les marchandises en bon état.

Camion : 156 1229

Chauffeur : GAZORI Louis

AC. G.

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 49/88

KICALI le 27/09..... 19 88.....

Expéditeur : GASORE JAMES
 Destinataire : Minijust (Prison de KICALI)

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		61 sac de Haricot Six mille deux cent dix Huit Kilos	6218kg
		Tenuis Ady pple Minij Wabegama Anacle N. Malimana Edite	

Enlevé par

Camion : nette H 08 13
nette H 08 13
 Chauffeur : Mupenzi Séverin
P.O GASORE James
W...

Reçus en marchandises
 en bon état
 Le Destinataire,



Ministère de la Justice
KICALI
 27/09/88
 AC 63

Kigali, le 23 janvier 1988

N°..257.../Bud.07.09/MP.44

Monsieur GASORE Josias
 B.P. 1.218
KIGALI

Objet: Fourniture de Haricots,
 Farine de Manioc et bois
 de chauffage destinés à
 l'entretien des Services
 Publics durant l'année 1988.

Monsieur,

Suite à vos offres de prix du 18
 décembre 1987 et du 8 janvier 1988 relatives à l'objet en marge,
 j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes
 déclaré attributaire du marché ayant trait à la fourniture de
 924.820 Kgs de Haricots, 204.830 Kgs de farine de Manioc et
 45.688 stères de bois de chauffage destinés à l'entretien des
 Services Publics durant l'année 1988 au prix total de SOIXANTE
 DOUZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE HUIT MILLE TROIS CENT VINGT
 (72.468.320) FRANCS RWANDAIS soit aux prix unitaires indiqués
 ci-après rendu destination.

Ces quantités se répartissent comme
 suit:

I. Armée Rwandaise

Service consommateur	Qté annuelle de haricots en Kgs	Qté annuelle de farine de manioc en Kgs	Qté annuelle de bois de chauffage en stères	P.U. FRW
Camp Byumba	21.480	-	-	43
Camp KANOMBE	154.210	-	-	42
Camp KIMIHURURA	52.510	-	-	42
Camp KIGALI	143.205	-	-	42
Camp MUHIMA	33.415	-	-	42
Camp KANOMBE	-	114.830	-	25
Camp BYUMBA	-	-	1.285	800
Camp KANOMBE	-	-	9.945	590
Camp KIGALI	-	-	6.630	600
Camp MUHIMA	-	-	2.765	600
Réserve KANOMBE	-	-	3.195	600
Réserve Opérationnelle	-	-	12.435	600
TOTAL	404.820	114.830	36.255	

.../...

II. Gendarmerie Nationale

Service consommateur	Qté annuelle de bois de chauffage en stères	P.U. FRW
Camp KACYIRU	1.233	700

III. Services Pénitentiaires et C.R.P

Service consommateur	Qté annuelle de haricots en Kgs	Qté annuelle de farine de manioc en Kgs	Qté annuelle de bois de chauffage en stères	P.U. FRW
Prison KIGALI	460.000	-	-	42
Prison BYUMBA	60.000	-	-	43
Prison BYUMBA	-	60.000	-	25
Prison GATSIBO	-	30.000	-	26
Prison KIGALI	-	-	7.000	600
Prison BYUMBA	-	-	1.200	800
TOTAL	520.000	90.000	8.200	

Les livraisons de ces quantités sont à effectuer aux dates à convenir avec les Services Consommateurs intéressés à compter de la réception de la présente.

Conformément aux stipulations de l'article 9 du Cahier Spécial des Charges n°I/3224/Bud.07.09/MP.459 du 1er décembre 1987, vous êtes tenu de garantir la bonne qualité et l'absence de toute altération visible ou cachée des produits à fournir au moment de leur réception par une commission de réception désignée à cet effet par les représentants compétents des services consommateurs concernés.

Il est à noter que la seule échéance des délais de livraison convenus vaut mise en demeure. En cas d'inexécution du présent marché suivent les spécifications du Cahier Spécial des Charges précité, l'Administration pourra, sans préjudice de réclamation de dommages et intérêts, se prévaloir de la résiliation du marché et s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs. Dans ces conditions, tout supplément de coût sera imputé à votre charge.

Il est porté à votre bonne attention que vous n'êtes pas autorisé à livrer des quantités supplémentaires sans être préalablement en possession de la lettre de commande ou de bons de commande visés délivrés par les autorités compétentes en la matière.

Le paiement se fera sur présentation d'une facture en cinq exemplaires à remettre au Gestionnaire des Crédits du Service destinataire de la marchandise faisant objet de la facturation.

Cette facturation devra porter de manière apparente la mention "Marché n°.....du....." et sera signée par vous sous la formule suivante: "Certifié exact et véritable et arrêté à la somme de.....francs (écrit en toutes lettres).

La quantité du bon de commande ou de la lettre de commande auquel ladite facture se rapporte est nécessaire. De plus, la même facture sera obligatoirement accompagnée de différents bordereaux d'expédition indiquant clairement les quantités facturées. Ces bordereaux d'expédition devront porter la signature des membres de la commission de Réception susdite.

En cas de différend entre les parties contractantes, les documents régissant ce marché-ci seront considérés dans l'ordre décroissant de prépondérance ci-après:

- 1° la présente lettre de commande;
- 2° le Cahier Spécial des Charges n°I/3224/BUD.07.09/MP.459 du 1er décembre 1987;
- 3° Vos offres du 18 décembre 1987 et du 8 janvier 1988;
- 4° le Cahier Général des Charges encore en vigueur sur les marchés publics.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,
Vincent RUHAMANYA.-

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Défense
Nationale
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice
KIGALI
- Monsieur le Chef de l'Etat-Major
de l'Armée Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Chef de l'Etat-Major
de la Gendarmerie Nationale
KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil
des Adjudications
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de
l'Inspection Générale des Finances
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du
Budget
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des
Impôts
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du
Service Pénitentiaire et des C.R.P
au Ministère de la Justice
KIGALI
- Monsieur le Chef de Bureau "Appro-Gestion"
au Ministère de la Défense Nationale
KIGALI

